

ODJ 21. Nettoyage de bâtiments communaux 2021-2025. Approbation des conditions et du mode de passation.

Mme l'Echevin Delwart précise que le 1^{er} lot de ce marché, qui s'inscrit évidemment dans la perspective du déménagement des services communaux dans les nouveaux bâtiments, est réservé aux entreprises de travail adapté.

Le personnel de nettoyage actuellement en fonction sera conservé et affecté à des tâches relevant de l'entretien des bâtiments ainsi qu'à la gestion du « coffee corner ».

M. Cools insiste sur l'importance du personnel de nettoyage, puisqu'il compte environ 140 agents sur un effectif total d'un millier de fonctionnaires.

Comment seront réparties, au sein du bâtiment U, les tâches confiées respectivement au personnel communal et aux entreprises de travail adapté ?

Eu égard à la nouvelle infrastructure communale, il y aura lieu de s'interroger sur l'opportunité de procéder au remplacement des départs naturels pour cette catégorie du personnel, et ce d'autant plus que le nombre de bâtiments dédiés à l'administration va diminuer.

M. Cools signale aussi que le Collège n'a toujours pas procédé au recrutement d'un secrétaire technique pour superviser le personnel de nettoyage.

M. Hayette précise que le groupe socialiste partage l'objectif d'intégration de personnes handicapées ou défavorisées visé par le lot 1 du marché.

Néanmoins, il est hostile à l'externalisation de ce type de prestations qui, une fois confiées à des entreprises extérieures, échappent au contrôle de l'administration, que ce soit pour la surveillance de l'échelle des traitements, des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.

Dans le contexte d'une externalisation des tâches, les syndicats ont beaucoup plus de mal à exercer leur rôle de contre-pouvoir.

La rotation importante du personnel dans ce secteur d'activité requiert une formation permanente des agents, qui induit inévitablement une baisse de la productivité.

Le taux élevé de travailleurs issus de l'Europe de l'Est dans ce secteur a tendance à favoriser le dumping social, et cette mobilité professionnelle peut aussi s'avérer dangereuse dans le contexte de la pandémie, tant pour les travailleurs étrangers que pour les nationaux.

Selon M. Hayette, il faudrait aussi privilégier le recrutement d'habitants dans les services communaux, et ce d'autant plus que le chômage va augmenter. À cet égard, la tendance de la commune à privilégier les emplois contractuels au détriment des emplois statutaires ne va pas dans le bon sens.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste votera contre ce point.

Mme l'Echevin Delwart répond que l'administration fonctionne déjà partiellement avec de la sous-traitance exercée par des entreprises de travail adapté.

Ces entreprises ont un cadre légal très clair et disposent d'une expertise spécifique pour l'encadrement de ce type de travailleurs.

La voie du lot réservé constitue sans nul doute le meilleur vecteur pour prendre en compte la réalité sociale et favoriser l'inclusion.

Le Collège vise une répartition équilibrée entre le recours à la sous-traitance et le maintien de l'emploi interne.

La personne pressentie pour être secrétaire technique a des compétences telles qu'elle a été nommée directeur de département. Le Collège poursuit ses investigations pour trouver un secrétaire technique.